



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

---

Membres composant le Conseil Municipal .....	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice .....	: 39	
Membres présents .....	: 30	
Membres excusés et représentés .....	: 6	M. Jacques JP MARTIN
Membres absents non représentés.....	: 3	

La séance est ouverte à 19h32 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

**COMMUNICATIONS**

**1) L'eau (présentée par M. EYCHENNE)**

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier, de façon à en garantir sa qualité pour la population. Ce suivi comprend la surveillance exercée par le responsable de la production et de la distribution d'eau (SEDIF). Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France est un établissement public créé en 1923 responsable du service de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Il assure l'alimentation quotidienne en eau potable de 4,6 millions d'usagers sur 151 communes.

Le contrôle sanitaire est mis en œuvre par les agences régionales de santé (ARS), en application de la réglementation, et en toute indépendance vis-à-vis du responsable de la production et de la distribution d'eau. Celui-ci comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

Dans le cadre de ces contrôles, les taux de conformité bactériologiques et physicochimique qualifient l'eau comme étant de « bonne qualité ». De plus, les études mettent en avant le fait que l'eau est moyennement calcaire.

La commune de Nogent-sur-Marne compte un réseau qui s'étend sur 54.3 kilomètres. En 2021 le nombre d'abonnements est de 3323 pour un nombre d'usagers de 34 278 et un volume d'eau consommé de 1 684 272 m<sup>3</sup>. L'âge moyen du réseau de 45 ans pour la commune de Nogent-sur-Marne est inférieur de deux ans par rapport aux autres communes adhérentes au SEDIF.

Le prix du m<sup>3</sup> ramené à une consommation de 120 m<sup>3</sup> varie très peu depuis 2015. Le prix, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est fixé à 4.4425 € TTC/m<sup>3</sup>. Ce prix est dans la moyenne des prix sur le territoire couvert par le SEDIF.

Il est à noter qu'il y a eu 17 interruptions de service non programmées, tout au long de l'année 2021. De plus un total de fuites de 27 fuites soit à peine 0.3 % du nombre total des fuites enregistrées par le SEDIF.

- 2) **Plan d'égalité Femmes/Hommes du Territoire (présentée par Mme BIGAGLI)**
- 3) **La Cotisation foncière des entreprises(CSE) (présentée par Monsieur le maire)**
- 4) **La Zone à Faibles Emissions (ZFE) (présentée par Monsieur le maire)**
- 5) **La bonne santé du commerce (présentée par Monsieur le maire)**

L'ouverture d'un nouveau magasin « Picard » place Leclerc ainsi que la récente labellisation de la qualité des produits de Sylvain Doussat, gérant de *Monsieur Fromage*, sont deux excellentes nouvelles pour notre ville.

Malgré la crise sanitaire, malgré la crise économique, Nogent demeure une ville connue et reconnue pour sa qualité de vie ainsi que pour la qualité de ses commerces.

Pour la quatrième année consécutive, nous continuons à progresser dans le top 50 national des villes où il fait bon vivre, et nous restons numéro 1 du département – et de loin ! - n'en déplaise à certains.

Parmi les quelques 200 critères qui permettent de classer les 35000 communes de France de plus de 2000 habitants, la dynamique commerçante occupe évidemment une place très importante.

Claude Marret lui-même, le Président de la Fédération des Fromagers de France, venu spécialement à Nogent pour remettre son label à Sylvain Doussat, m'a exprimé son enthousiasme et sa satisfaction devant la richesse de la vie locale et commerçante nogentaise ainsi que l'impressionnante Grande Rue avec la plus longue continuité de boutique du Val de Marne.

J'en profite d'ailleurs pour saluer la présence ce soir dans l'assistance d'Antoine Lascabannes, commerçant Nogentais et nouveau Président de l'UCN, avec lequel nous travaillons en parfaite intelligence pour continuer à renforcer le dynamisme et l'attractivité de Nogent, dans tous les quartiers.

Je le dis et le répète, nous pouvons être fiers d'être Nogentais, fiers de nos commerces et fiers du travail accompli.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023**

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 février 2023.

### **FINANCIER**

#### **23/11 Exercice 2023 - Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget Principal**

**Arrivée de Madame ARMAND (20h40) qui avait donné pouvoir à Monsieur HAGEGE à l'ouverture de la séance.**

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 du Budget Principal.

#### **Départ de Madame MÜNZER (21h40)**

## **URBANISME**

### **23/12· Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Paris Est Marne&Bois arrêté en Conseil de territoire du 13 décembre 2022**

#### **APPROUVÉ A LA MAJORITE**

Emet un avis favorable sur le projet du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet de PLUi et les dispositions du règlement qui concerne la Commune.

Demande la prise en compte des observations, sur le fond et la forme du projet du PLUi, annexés à la présente délibération.

## **JURIDIQUE**

### **23/13· Transaction avec Monsieur Diabel SYLLA**

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Approuve le protocole transactionnel à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et Monsieur Diabel SYLLA.

Approuve le montant de l'indemnisation à verser à Monsieur Diabel SYLLA à savoir 3000 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le protocole transactionnel.

Impute la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

## **DRH**

### **23/14· Rapport égalité femme/homme**

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Décide de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes tels que joints en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

### **Départ de Madame BOSSETTI (22h31)**

## SPORTS

### 23/15 Modification du tarif des installations sportives par les établissements scolaires et associations scolaires nogentaises

#### APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Décide de modifier les tarifs de location des installations sportives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

#### Tarif horaire pour une classe

<b>Stade sous la Lune Alain Mimoun</b>	
Piste	14 euros
Gazon synthétique (1/2 terrain)	14 euros
Terrain handball ou basket bitumé	14 euros
Salle de musculation 1	14 euros
Salle de musculation 2	14 euros
<b>Gymnase du Centre Nautique</b>	14 euros
<b>Terrain de beach volley</b>	
Espace de compétition (tarif unitaire)	14 euros
<b>Salle polyvalente du lieutenant Fleutiaux</b>	14 euros
<b>Stadium Christian Maudry</b>	
Grande salle	14 euros
Salle annexe	14 euros
Mur d'escalade	14 euros
<b>Gymnase Watteau</b>	
Grande salle	14 euros
Plateau sportif avec (1/3)	5 euros
Plateaux (2/3)	10 euros
<b>Gymnase Emilie Le Penne</b>	
Espace : Rez-de-chaussée.	14 euros
Espace : 1er étage	14 euros
<b>Gymnase Christian Marty</b>	
Espace intérieur	14 euros
Espace extérieur	14 euros
<b>Gymnase Leclerc</b>	
Grande salle	14 euros
Salle annexe	14 euros
<b>Espace Sportif David Douillet</b>	
Plateau du haut Plateau	14 euros
Plateau du bas	14 euros

Décide la mise à disposition gratuite des lycées publics, les plateaux sportifs sis 48, rue de Chanzy, nouvellement dénommé Emilie Le Penne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Décide la mise à disposition gratuite des collèges et des lycées publics les plateaux sportifs Christian Marty, sis 94, rue François Rolland, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Île de France.

Décide la mise à disposition gratuite des collèges et lycées publics les salles sportives de l'espace sportif David Douillet, sis 19 bis, rue Paul Bert, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Île de France.

Décide la mise à disposition gratuite des lycées publics le terrain de gazon synthétique du stade sous la Lune Alain Mimoun, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Décide la mise à disposition gratuite des collèges et lycées publics les espaces sportifs du stadium Christian Maudry, sis 4 rue Jean Monnet, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

**23/16 · Approbation de l'avenant n°6 à la DSP du port relatif à la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire du Port pour l'année 2023**

**APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Approuve

Décide que toutes les dispositions du contrat d'affermage non modifiées par le présent avenant et les dispositions des avenants 1, 2, 3, 4 et 5 non contraires aux stipulations de ce dernier restent inchangées.

Les dispositions du présent avenant signé et paraphé prendront effet à compter de sa notification aux parties.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant et tout acte y afférent.

**DIVERS**

**23/17 · Renouvellement de la Convention relative à l'organisation de l'agence postale communale 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne**

**APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention portant organisation d'une agence postale communale située 6 rue Hoche.

Mettre à disposition de La Poste, un agent communal à temps complet.

Impute les recettes correspondantes au budget.

## **23/18 Modification des statuts de la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard**

### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Décide de modifier d'une part, l'article 6 du titre II des statuts de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » portant sur la composition et le nombre de membres du Conseil d'administration et d'autre part, l'article 15 du titre II portant sur le recrutement d'un Directeur-Adjoint.

Décide de porter à 23 membres le Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Scène Watteau – Pavillon Baltard », dont 12 issus du Conseil municipal.

Décide de supprimer l'obligation faite à la Régie de recruter un Directeur-adjoint.

Autorise le Maire ou son Adjoint Délégué, à signer les statuts ainsi modifiés.

## **23/19 Désignation des membres du Conseil d'administration de la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard**

### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Scène Watteau – Pavillon Baltard », au titre de la catégorie des conseillers municipaux en exercice et de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine culturel, artistique et événementiel.

Désigne 3 membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Scène Watteau – Pavillon Baltard », au titre de la catégorie des membres du Conseil municipal en exercice afin de porter leur nombre à 12 :

- Véronique DELANNET
- Carole PRADES
- Valérie BIGAGLI

Les membres sont dorénavant :

- Jacques JP MARTIN
- Déborah MUNZER
- Pascale MARTINEAU
- Juliette LERUYER
- Brigitte DE COMPREIGNAC
- Stéphane BITTON
- Christophe IPPOLITO
- Marie-Christine NUNGESSER
- Amina YELLES-CHAOUCHE
- Véronique DELANNET
- Carole PRADES
- Valérie BIGAGLI

Désigne 2 membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de

l'autonomie financière dénommée « Scène Watteau – Pavillon Baltard », au titre de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine culturel, artistique et événementiel afin de porter leur nombre à 11.

Les membres sont désormais :

- Ella BERKOVICH
- Nadine ENAKIEFF
- Sylvie KAPELUCHE
- Agnès MASSON
- Vincent VILLETTE
- Philippe ERETZIAN
- Sylvia UZAN
- Christine BARSİ
- Laurence MAYNIER
- Monique FALEMPIN
- Marie SELLIER

### **23/20 Composition de la Commission Ad Hoc sur le suivi du Plan de Stationnement**

#### **APPROUVÉ A LA MAJORITE**

Décide de fixer le nombre de membres de la Commission ad hoc chargée du suivi du plan de stationnement à 5 membres.

Précise que Monsieur le Maire est président de droit de cette commission.

Décide que chaque groupe d'opposition est représenté au sein de la commission à raison d'un membre par groupe.

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des cinq membres de cette commission.

#### Sont Candidats :

- Gilles HAGEGE
- Antoine GOUGEON
- Raymond GENE
- Sébastien EYCHENNE
- Philippe GOYHENECHÉ

Sont désignés en qualité de membres de la Commission Ad Hoc chargée du suivi du plan de stationnement

Monsieur le Maire : Président

#### Membres :

- Gilles HAGEGE
- Antoine GOUGEON
- Raymond GENE
- Sébastien EYCHENNE
- Philippe GOYHENECHÉ

### **23/21 Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et**

## les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2021

### APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2021.

### 23/22 Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

#### ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE** des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un litige l'opposant à un agent sollicitant l'octroi d'un congé de longue durée. (n°23-96 du 6 février 2023)

#### COMMANDE PUBLIQUE

##### Service Marchés – Achats

- **CONTRAT** avec la **SAS AGORASTORE** sise 20 rue Voltaire à Montreuil portant sur un service de plateforme de vente aux enchères pour les biens et véhicules du groupement constitué de la Ville, du CCAS, des régies Scène Watteau/Pavillon Baltard et Centre nautique, selon les modalités suivantes :

Frais acheteurs :           **12 % montant H.T. en 2023**  
  **15 % montant H.T. de 2024 à 2026**  
  **75 € de frais de dossier pour la vente de véhicules**

(n°23-95 du 6 février 2023)

##### Communication – Evènementiel

- **MARCHÉ** avec **M. Mathieu GENON** domicilié 59 rue Joseph Gaillard à Vincennes pour la réalisation de reportages photo sur les manifestations organisées sur le territoire communal, le montant maximum de commandes sur 3 ans étant fixé à **35 000 € HT.**  
(n°23-55 du 19 janvier 2023)
- **MARCHÉ** avec la **SAS FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux-sur-Marne pour des gravures sur les médailles offertes aux personnes fêtant leur centenaire en 2023 ou recevant la médaille de la Famille Française, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **604,80 € TTC.** (n°23-56 du 19 janvier 2023)
- **MODIFICATION** de la décision n°22-853 relative au marché de fourniture de fleurs afin d'inclure dans le lot n°1 attribué à la société **Au Lilium** le service « affaires sociales » pour les remises de bouquets aux centenaires et aux médaillés de la famille française, le montant



maximum annuel de commandes passant ainsi de **2 000 à 2 400 € TTC.**  
(n°23-61 du 24 janvier 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS METRO** sise 8 rue Gay Lussac à Chennevières-sur-Marne portant sur la fourniture de denrées alimentaires et de produits de droguerie pour le stock-cave de l'hôtel de Ville, le montant maximum de commandes sur la période (4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023) étant fixé à **12 000 € HT.** (n°23-62 du 24 janvier 2023)
- **CONTRAT** avec la **Sarl STUDIO 19** sise 19 avenue Jean Jaurès à Soisy-sous-Montmorency (95230) pour l'intégration d'un lien sur le site de la Ville permettant aux administrés d'accéder à l'application de prise de RV en ligne pour les services de l'état-civil, le prix de cette prestation étant de **192 € TTC.** (n°23-74 du 27 janvier 2023)
- **ACHAT** d'une cocarde tricolore émaillée « maire » pour le véhicule du Maire auprès de la **société Le Comptoir du Protocole** sise lot 12 Dom de Soriech à Lattes (34970), au prix de **147,90 € TTC.** (n°23-100 du 7 février 2023)
- **SPECTACLE** de fauconnerie par la **Sarl FAUCONNERIE MARCHE** sise 557 route d'Aydie à St Lanne (65700) à l'occasion de la Fête des Médiévales, le prix de cette prestation étant de **4 960 € TTC.** (n°23-104 du 7 février 2023)
- **ACHAT** de deux costumes de mascottes de Pâques auprès de la **SAS ASG64** sise 5 mail de la Méditerranée à Bessan (34550) dans le cadre de l'organisation de la Chasse aux Œufs le 8 avril, au prix de **1 497,60 € TTC.** (n°23-105 du 7 février 2023)
- **ANIMATION** « village des loupis » par la **Sarl ETOILE FILANTE PRODUCTION** sise 16 route des Davières à Briollay (49125) à l'occasion de la Fête des Médiévales, le prix de cette prestation étant de **2 975,10 € TTC.** (n°23-111 du 8 février 2023)
- **LOCATION** de 4 poules pour animer la Chasse aux Œufs du 8 avril, auprès de la **SAS LUDICAM** sise 1 place de l'église à Gron (18800) au prix de **125 € TTC.** (n°23-128 du 15 février 2023)
- **CONTRAT** avec l'**association Verstraete Création** domiciliée à Fontenay-sous-Bois pour des prestations jonglage, rolla-bolla et slackliner par deux artistes de cirque lors de la Chasse aux Œufs, au prix de **650 €.** (n°23-129 du 15 février 2023)
- **ACHAT** de 12 paniers-repas pour les agents mobilisés par l'organisation de la Chasse aux Œufs le 8 avril auprès de la **SAS PM RESTO** sise 71 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, au prix de **151,92 € TTC.** (n°23-130 du 15 février 2023)
- **CONTRAT** avec le **Gruppo Storico e Sbandieratori Citta di Castiglion Fiorentino** domicilié via Madonna del Rivaio à Castiglion Fiorentino pour l'organisation d'un spectacle de lancer de drapeaux le 13 mai lors de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de **5 400 € TTC.** (n°23-135 du 16 février 2023)

#### Affaires générales

- **ACHAT** de livrets de famille « naissance » et « mariage » auprès de la **société SEDI** sise 35

.../...

chemin de Saint-Geniès à Uzès (30700) au prix de **2 304 € TTC**.  
(n°23-60 du 24 janvier 2023)

### Culture – Archives

- **ACHAT** d'un automate électronique de prêt / retour pour la section jeunesse de la bibliothèque auprès de la **SAS NEDAP France** sise 8-10 chemin d'Andrésy à Cergy-Pontoise au prix de **1 014 € TTC**. (n°23-66 du 26 janvier 2023)
- **ABROGATION** de la décision n°23-13 relative à l'achat d'une housse pour synthétiseur auprès de la SAS woodbrass.com, la fabrication du produit étant arrêtée.  
(n°23-75 du 27 janvier 2023)
- **SPECTACLE « gros boudeur »** à la bibliothèque le 29 mars par la **Compagnie Patathon** domiciliée 8 rue du général Renault à Paris, le prix de la représentation étant de **627 € nets**.  
(n°23-79 du 31 janvier 2023)
- **SPECTACLE « les dangers de la lecture : conférence assez pertinente »** à la bibliothèque le 1<sup>er</sup> avril par l'**association Caus'toujours** domiciliée 12 rue Joseph Cugnaot à Niort, le prix de la représentation étant de **750 € nets**.  
(n°23-86 du 1<sup>er</sup> février 2023)
- **LOCATION** d'un piano auprès de la **Sarl PIANOS RICARD** pour le concert « *Majjaka* » organisé le 11 février au théâtre Antoine Watteau, au prix de **666 € TTC**.  
(n°23-113 du 9 février 2023)
- **PRÊT par le Département du Val de Marne** d'une exposition intitulée « *doux rêveurs* » destiné au jeune public de la bibliothèque Cavanna, la Ville devant assurer l'ensemble des pièces et modules pour un montant de 41 670 €.   
(n°23-119 du 13 février 2023)
- **ACHAT** pour le Conservatoire de 30 pupitres auprès de la **société SONOVENTE** au prix de **477 € TTC**. (n°23-125 du 15 février 2023)
- **RENOUVELLEMENT** pour l'année 2023 de l'abonnement à la base bibliographique *electre.com* permettant le travail de commande et de catalogage des bibliothécaires, auprès de la **S.A. ELECTRE** sise 35 rue Grégoire de Tours à Paris, au prix de **5 800 € TTC**. (n°23-126 du 15 février 2023)

### Enfance-Education-Jeunesse-Sports scolaires

- **ACHAT** de titres de transport auprès de la **RATP** pour les sorties au prix de **332,40 € TTC** et **ORGANISATION** d'activités pendant les vacances d'hiver pour les jeunes du Pôle Jeunesse, comme suit :

Activité	Prestataire	Prix TTC
8 entrées pour la projection de « <i>knock at the cabin</i> »	<b>SAS CINEMATHEQUE NOGENTAISE</b> sise 165 grande rue à Nogent/Marne	<b>55,20 €</b>
8 entrées pour un laser game	<b>SAS KERMES</b> sise 8 rue Gay Lussac à Chilly-Mazarin (91380)	<b>470 €</b>
10 entrées pour 1 partie de paint-ball	<b>SAS PAINTBALL 94</b> sise avenue des Myosotis à Bonneuil/Marne	<b>270 €</b>

(n°23-59 du 23 janvier 2023)

- **ACHAT** auprès de la **SNCF-Voyageurs** de 55 billets aller / retour Paris Montparnasse / La

.../...

Rochelle pour le séjour des élèves de l'école élémentaire Val de Beauté organisé du 10 au 14 avril à Saint Pierre d'Oléron, pour un montant de **1 931,20 € TTC**.

(n°23-68 du 26 janvier 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS GARDEN CASTLE** sise 36 avenue Aristide Briand à l'Haÿ- les-Roses pour la mise à disposition de structures de jeux gonflables pour le service Enfance – Jeunesse, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **3 500 € HT**. (n°23-69 du 26 janvier 2023)
- **CONTRAT** avec la **SASU KERMES** sise 8 rue Gay Lussac à Chilly-Mazarin pour l'accès des jeunes Nogentais à des activités ludiques (archery goo, escape game ...), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **2 000 € HT**. (n°23-70 du 27 janvier 2023)
- **ACHAT** d'une machine à coudre pour un atelier couture proposé par le club de loisirs élémentaire Val de Beauté auprès de la **SAS OKAIDI** sise 162 boulevard de Fourmies à Roubaix (59100) au prix de **56,99 € TTC**. (n°23-87 du 2 février 2023)
- **ACHAT** d'entrées au **Cinéma Royal Palace** pour les enfants des clubs de loisirs et les élèves de l'école élémentaire Paul Bert pour un montant total de **664 € TTC**. (n°23-88 du 2 février 2023)
- **ORGANISATION** de sorties par le Pôle Jeunesse :

Activité	Prestataire	Prix TTC
Escalade pour 8 jeunes	<b>SAS CLIMB UP PARIS SUD</b> sise 14 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon	<b>153 €</b>
« Enquête : le dernier secret d'Arsène Lupin » pour 8 jeunes	<b>SAS FRENCH TOUCH FACTORY</b> sise 41 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris	<b>176 €</b>
14 places pour le match de handball PSG / VESZPREM	<b>SAS PARIS SAINT GERMAIN HANDBALL</b> sise 80 avenue Georges Lafont 75016 Paris	<b>308 €</b>
Donut quiz pour 8 jeunes	<b>SAS TEAM BREAK LA DEFENSE</b> 11 place des Vosges 92400 Courbevoie	<b>192 €</b>
11 entrées à la patinoire	<b>POPB</b> 8 bd de Bercy 75012 Paris	<b>84,70 €</b>

(n°23-89 du 2 février 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS AUTOCARS DANCHE-GROS** pour le transport A/R des élèves de l'école maternelle Fontenay à la piscine entre le 14 février et le 18 avril 2023, le prix de cette prestations (8 rotations) s'élevant à **3 040 € TTC**. (n°23-117 du 9 février 2023)

#### Services Techniques

- **CONTRAT** avec la **SAS HAKO** sise 90 avenue de Dreux à Plaisir (78375) pour l'établissement par un technicien spécialisé d'un diagnostic de la panne du véhicule Hako City Master 300 affecté à la voirie, le coût de cette prestation étant de **309,60 € TTC**. (n°23-52 du 18 janvier 2023)
- **RÉPARATION** du gerbeur du service Logistique par la **société STILL** sise 2 impasse Nicéphore Niepce à Tremblay-en-France, le prix de cette prestation étant de **435,95 € TTC**. (n°23-53 du 18 janvier 2023)
- **RÉPARATION** d'un véhicule immobilisé sur l'A104 le 23 décembre 2022 par le **Garage AARON** sis 19 rue Pierre et Marie Curie à Combs-la-Ville (77380), le prix de cette prestation étant de **2 068,63 € TTC**. (n°23-54 du 19 janvier 2023)

- **DÉBARRAS** salubrique d'un appartement situé boulevard Gambetta par la **SASU DEFIL CLEAN** sise 53 bis rue de Boussy à Epinay-sous-Sénart (91860), le prix de cette prestation s'élevant à **2 340 € TTC**. (n°23-64 du 26 janvier 2023)
- **LOCATION** d'un chariot élévateur auprès de la **société KILOUTOU** sise 89 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne, dans le cadre de l'organisation de la « winter party » au prix de **711,72 €**. (n°23-73 du 27 janvier 2023)
- **ACHAT** d'un four de remise en température pour l'office de l'école maternelle Val de Beauté auprès de la **SASU MEDINOX** sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-sous-Bois, au prix de **6 853,20 € TTC**. (n°23-78 du 30 janvier 2023)
- **ACHAT** de matériaux de sidérurgie pour un montant de **2 806,32 € TTC** auprès de la **société PROLIANS IDF** sise 31 quai du Rancy à Bonneuil-sur-Marne. (n°23-80 du 31 janvier 2023)
- **ACHAT** d'articles de plomberie destinés au service Entretien et au CTM auprès de la **SAS LEGALLAIS** sise 7 rue d'Atalante à Hérouville Saint Clair (14200), pour un montant de **1 459,39 € TTC**. (n°23-99 du 6 février 2023)
- **RÉPARATION** d'un chariot élévateur du service Logistique par la **société STILL** sise 2, impasse Nicéphore Niepce à Tremblay-en-France (93297), le prix de cette intervention étant de **1 999,36 € TTC**. (n°23-101 du 7 février 2023)
- **ACHAT** de bandes pour l'imprimante Brady du CTM auprès de la **société SODISTREL** sise Miniparc du verger aux Ulis (91940) au prix de **673,20 € TTC**. (n°23-120 du 13 février 2023)
- **ACHAT** de matériel électrique pour la régie Bâtiment du CTM auprès de la **société NOLLET** sise 17 rue de la République à Montreuil au prix de **797,40 € TTC**. (n°23-121 du 14 février 2023)

#### Affaires sociales

- **ACHAT**, dans le cadre de la participation de la Ville à la Journée de l'audition le 9 mars, d'un kit d'information (affiches, objets...) auprès de l'**association Journée Nationale de l'Audition**, au prix de **360 € TTC**. (n°23-110 du 8 février 2023)

#### Police Municipale

- **RÉPARATION** des 3 caméras piéton par la **société GK PROFESSIONAL** sise 29-31 rue Etienne Marey à Paris (75020), pour un prix de **472,35 € TTC**. (n°23-114 du 9 février 2023)

#### Entretien

- **MARCHÉ** avec la **SAS ADM'S** sise 21 rue des sources à Savigny Le Temple (77176) pour la fourniture de pièces détachées pour autolaveuses au prix de **1 493,19 € TTC**. (n°23-81 du 31 janvier 2023)

#### SUBVENTIONS

- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la CAF du Val de Marne dans le cadre du projet de fusion et de transfert des crèches Tout en Couleur et La Farandole au 9 rue Cabit. (n°23-84 du 1<sup>er</sup> février 2023)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** d'un montant maximal de 1 417 203 € HT au titre du soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture du Val de Marne pour la réalisation de travaux d'extension du réfectoire des écoles Paul Bert / Guy Moquet. (n°23-115 du 9 février 2023)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** d'un montant maximal de 640 000 € HT au titre du soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture du Val de Marne pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique / isolation thermique du groupe scolaire Victor Hugo. (n°23-123 du 14 février 2023)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la région IDF pour l'acquisition d'un matériel de désherbage thermique dont le coût s'élève à **3 218,37 € H.T.** (n°23-134 du 16 février 2023)

#### LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** de locaux situés 6 bis rue du Port à Nogent-sur-Marne au profit du Tennis Club de Nogent pour une durée de 3 ans, moyennant le paiement d'un loyer annuel de **19 368 €**, d'un forfait d'eau de **3 600 €**, et le remboursement d'une quote-part de la taxe foncière réglée par la Ville à la Fondation des Artistes. (n°23-57 du 23 janvier 2023)
- **MISE À DISPOSITION** de salles municipales et d'équipements sportifs :

Preneur	Equipement	Date(s)	Redevance
Collation course 15 <sup>ème</sup> Cie d'incendie et de Secours	Salle Lt Fleutiaux	17 février	<b>gratuit</b>
Organisation de la course « Class Tri » par Nogent Solidarité Triathlon	Salle Lt Fleutiaux	19 mars	<b>60 €</b>
Stage Football Club de Nogent	Stade sous la Lune, gymnase Leclerc salle Lt Fleutiaux	20 - 24 février	<b>408 €</b>
Stage judo JKC Nogent	Dojo David Douillet	20-24 février	<b>504 €</b>
Stage Volley Club Nogentais	Gymnase Watteau	20 au 24 février	<b>240 €</b>
Stage Réveil Nogent Handball	Stadium C. Maudry et Stade sous la Lune	27 fév au 3 mars	<b>396 €</b>
Stage de perfectionnement de gymnastique Arena Sport Club	Stadium C. Maudry	27 fév – 3 mars	<b>360 €</b>

AG Bien vivre à Nogent	Salle de réunion de la Maison des Associations	24 mars	<b>30 €</b>
Stage Cie Asphalt	Gymnase du Centre nautique	20 - 24 février	<b>384 €</b>
Anniversaire de l'association Conseil des notables Batchingou d'Europe	Salle Emile Zola	25 mars	<b>450 €</b>
Compagnie Asphalt	Gymnase du Centre nautique	20 au 24 février	<b>384€</b>
AG Syndicat des propriétaires de l'Île de Beauté	Salle C de la Maison des Associations	7 mars	<b>70 €</b>
AG association Mieux vivre à Nogent	Salle B de la Maison des Associations	23 mars	<b>24 €</b>
Stage de l'association Tennis de table Nogent	Gymnase C. Marty	20 au 24 février	<b>360 €</b>
Anniversaire	Salle Lt Fleutiaux	11 mars	<b>175 €</b>
Formation Qi-gong thérapeutique association T'M TAO	Salle Lt Fleutiaux	25 au 27 février	<b>180 €</b>
Fête annuelle association Capoeira Kilombolas	Salle Emile Zola	1 <sup>er</sup> avril	<b>120 €</b>
Réunion de la Retraite Sportive Nogentaise	Salle A Maison des Associations	3 avril	<b>24 €</b>
AG de copropriétaires Société Immomax	Salle polyvalente Maison des Associations	6 avril	<b>100 €</b>
Anniversaire	Salle Lt Fleutiaux	25 mars	<b>175 €</b>
Stage de théâtre association La Résilience Oui à la vie	Salle Lt Fleutiaux	18 mars	<b>60 €</b>
Réunion d'information « travaux » aux locataires de la société CDC Habitat Social	Salle B Maison des Associations	15 mars	<b>100 €</b>
AG et réception association Les Semailles	Salle Lt Fleutiaux	26 mars	<b>108 €</b>
Stage de Nogent Natation 94	Salle de musculation	21 fév – 3 mars	<b>144 €</b>

(n°23-58 du 23 janvier, n°23-63 du 25 janvier, n°23-65 et 67 du 26 janvier, n°23-71 et 72 du 27 janvier, n°23-76 et 77 du 30 janvier, n°23-82 et 83 du 31 janvier, n°23-90, 91 et 94 du 2 février, n°23-97 et 98 du 6 février, n°23-102 et 103 du 7 février, n°23-106 du 8 février, n°23-118 du 10 février, n°23-124 du 14 février, n°23-131 à 133 du 15 février 2023)

- **MISE À DISPOSITION** de la Boutique Ephémère comme suit :

<b>Preneur</b>	<b>Activité</b>	<b>Dates</b>	<b>Redevance</b>
<b>Mme Bellina</b>	produits corses (épicerie, charcuterie...)	13-19 mars	<b>175 €</b>
<b>Mme Tazé</b>	produits bretons	13-19 mars	<b>175 €</b>
<b>M. Guillonet</b>	linge de maison et ustensiles de cuisine	10 au 16 avril	<b>300 €</b>
<b>Mme Zakarias</b>	produits traditionnels japonais, amigurumis, furin, haoris, geta	24-30 avril	<b>300 €</b>
<b>Mme Kaspi</b>	créations en tissus traditionnels japonais, origamis avec papier washi	17-23 avril	<b>300 €</b>
<b>M. Bonnaire</b>	photographies d'art	3 - 9 avril	<b>175 €</b>
<b>M. Shako</b>	création / customisation de textiles, sneakers, peintures-collages	3 - 9 avril	<b>175 €</b>

(n°23-92 et 93 du 3 février 2023 n°23-102 du 7 février, n°23-107 à 109 du 8 février 2023)

## MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** du four de remise en température de marque BTR acquis en 2013 et affecté à l'office de l'école maternelle Val de Beauté auprès de la SASU Médinox, fournisseur, pour recyclage. (n°23-85 du 1<sup>er</sup> février 2023)
- **MISE EN DÉCHARGE** de deux bâches avec fourreau et cordage acquises en 1999 et affectées au service Communication auprès de l'Eco Point. (n°23-112 du 8 février 2023)

Annulation des décisions 23-116 du 9 février, 23-122 du 14 février et 23-127 du 15 février 2023

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05**

Jacques J.P. MARTIN  
Maire de Nogent-sur-Marne  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois